



CAP N°5 DU JEUDI 13 FEVRIER 2014

« Qu'est ce qui est pérenne aujourd'hui? »

A cette question posée par le Président lors de cette CAPC, nous avons eu une fois de plus la réponse: l'absurdité de ce système d'évaluation qui semble à chaque fois, atteindre son paroxysme.

Et si le Président s'est félicité de « fonctionner dans un système » et d'être « un républicain soucieux d'appliquer les textes », nous n'avons pas cessé de dénoncer un exercice qui sert peut être à beaucoup de choses mais certainement pas à reconnaître la qualité des agents.

Ainsi les évaluateurs, en plus de toutes les inepties habituelles, se sont servis de certains CREP pour dénoncer la participation d'agents à des mouvements sociaux!

Tel qu'il le sera acté au procès verbal à notre demande, nous avons dénoncé cette attitude honteuse par la déclaration suivante : « Cela rend légitime un règlement de compte sournois mais intelligent (sic!) sur un agent qui a adhéré à un mouvement social (...) »

La CAPC en quelques chiffres:

➤ Sur les 19 dossiers présentés en C2:
7 mois ont été distribués
Un dossier a été renvoyé pour enquête administrative

➤ Sur les 8 dossiers présentés en C1:
2 mois distribués

L'examen des recours en CP a été reporté à une prochaine CAPC.
Il reste donc 15 mois pour l'année 2014 pour une soixantaine de dossiers en instance.

Les élus du SNAD CGT ont interpellé, une fois de plus, le Président, sur un problème de respect du tableau sur un mouvement réalisé au CSRH de Bordeaux. Visiblement l'administration n'a pas la même notion de carte administrative que nous et confère au mot limitrophe une définition bien à elle. Avis donc aux amateurs, **sachez que le département « limitrophe » tel que prévu dans le**

cadre du RC par le règlement particulier peut s'entendre comme un « département frontalier ou à proximité »!!!

Nous saurons bien évidemment nous prévaloir de cette nouvelle règle de gestion si nécessaire.

Nous avons également dénoncé les agissements du DI d'Ile de France, qui entend tenir des CAPL, seul, remplissant à la fois le rôle de la parité administrative et syndicale. On n'arrête pas le progrès!

Nous avons apporté tout notre soutien aux collègues de la DG qui se trouvent confrontés aux agissements condamnables d'un chef de service et avons appelé le Président à la plus grande fermeté. Si les représentants du personnel que nous sommes sont enclins à reconnaître et condamner les errements ou les erreurs commis par des agents, nous attendons de l'administration qu'elle en fasse de même avec ses directeurs et rappelons à ces derniers qu'ils ne sont pas au dessus des règlements!

Les élus B en centrale.